

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 6 (1914)  
**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Littérature

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Au cours de la discussion s'est manifestée la crainte que les sociétés propriétaires des usines hydroélectriques finiraient par former un trust qui imposerait ses conditions aux C. F. F. Un membre de la commission a même déclaré qu'il était contraire au principe de la fourniture par l'industrie privée, parce que les actions du trust qui ne manqueraient certainement pas de surgir ne tarderaient pas à être accaparées par certaines entreprises étrangères.

La commission a approuvé le rapport sur la traction électrique au Gothard. Ce rapport traite tous les côtés de la question et représente une étude approfondie du problème. Pour ce qui concerne l'exécution des travaux et le système de la soumission générale, il n'est toutefois pas exclu que certaines parties secondaires des installations seront éventuellement exécutées en régie.

La commission permanente a décidé de proposer au Conseil d'administration l'allocation du crédit nécessaire d'environ 38 millions. Elle a soumis son rapport à la séance du Conseil d'administration qui a eu lieu le 24 novembre.

### Produits du régime.

Nous lisons dans le *Monde Economique*:

« On évalue à 400,000 le nombre de vagabonds ou nomades commettant, afin d'en vivre, toutes les déprédations dont ne cessent de se plaindre les habitants des campagnes.

Différentes évaluations de ces déprédations ont été présentées, et l'on est d'accord pour admettre que chacun de leurs auteurs cause en moyenne un dommage de un franc par jour, ce qui se traduit à la fin de l'année par la somme fabuleuse de 146 millions. Annuellement 12,000 vagabonds et environ 8000 mendiants comparaissent en police correctionnelle. Leur entretien dans les prisons coûte plus de 3 millions. »



### Littérature.

**La loi fédérale sur l'assurance-maladie et ses avantages pour les femmes.\*** — Le sexe féminin est demeuré jusqu'ici dans sa masse presque complètement étranger au mouvement de l'assurance et de la mutualité. Le moment est venu de le gagner à cette cause à l'occasion de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, qui impose aux caisses, comme condition à la reconnaissance officielle et aux subsides de la Confédération, d'assurer les femmes au même taux que les hommes et de considérer les couches comme une maladie ordinaire. La brochure que nous annonçons a précisément pour but de faire connaître aux femmes ces avantages de la loi, afin de les pousser à s'en assurer au plus tôt le bénéfice. Elle expose de façon simple et populaire le but de la loi et en explique les dispositions principales. Son prix très modique la met vraiment à la portée de toutes les bourses. Il serait à souhaiter que toutes les sociétés féminines de notre pays, ainsi que les sociétés mixtes poursuivant un but d'utilité publique, eussent à cœur de contribuer pour leur part à populariser de cette manière notre loi fédérale. Le recrutement d'assurées du sexe féminin n'est pas à l'avantage de ce sexe seulement, mais bien à l'avantage de la collectivité tout entière, car ce seront les familles autant et plus que les individus isolés qui en bénéficieront.

L'obligation à l'assurance-maladie n'a pas été décrétée sur le terrain fédéral — on sait que les cantons ou même les communes ont la faculté de décréter l'obligation pour ce qui les concerne. Plus il y aura d'assurés

\* Petit aperçu publié par l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses. Librairie Payot & C<sup>ie</sup>, Lausanne. 25 centimes.

et plus les conditions faites par les caisses pourront être améliorées, soit dans le sens d'avantages plus grands consentis aux assurés, soit dans le sens d'un abaissement des primes.

La petite brochure publiée par l'Alliance nationale des sociétés féminines constitue un instrument de propagande véritablement parfait. On s'est inspiré pour sa rédaction du savant commentaire du D<sup>r</sup> Gutknecht, adjoint à l'Office fédéral des assurances sociales, et nous savons qu'elle a obtenu d'autre part l'entière approbation de spécialistes en la matière: c'est donc en toute sécurité qu'on peut la recommander au public.

\* \* \*

### Aux syndiqués, aux coopérateurs, aux socialistes romands

*Chers camarades,*

Le mouvement ouvrier romand est en pleine et réjouissante croissance. Le danger serait qu'il s'étende plus en superficie qu'en profondeur. Les événements ont marché plus vite que nous et nous sommes entraînés dans l'action souvent avant d'avoir eu le temps de consolider nos convictions et de voir clair en nos pensées.

La propagande des doctrines, la connaissance du mouvement extérieur, l'évolution de la pensée socialiste, les expériences et les conquêtes communales, régionales ou nationales, l'action législative, mille choses enfin nous échappent. Pour beaucoup de ceux qui peuvent les suivre, elles ne sont pas liées par quelques principes généraux qui les éclairent et permettent de servir à l'éducation socialiste.

Nos journaux coopératifs ou syndicaux ne peuvent pas publier des études de quelque haleine. Seule une revue peut le faire. Celles qui existent actuellement sont trop chères.

Sur notre initiative, quelques camarades de France, de Belgique et de Suisse romande ont entrepris de fusionner le *Socialisme* des marxistes français et la *Lutte de classe* des marxistes belges. Cette fusion a donné naissance à une revue où écriront les principaux militants et théoriciens marxistes de l'Europe: Compère-Morel, de Broukère, Brake, Guesdes, Kautsky, Adler, Iglesias, Roland-Holst, Plekhanoff, etc.

Cette revue paraîtra deux fois par mois. Elle sera de 32 pages grand format et ne coûtera que 8 fr. par an.

Elle fournira un bagage absolument indispensable à tous ceux qui veulent militer dans le mouvement ouvrier. Nous aimerions que les camarades romands s'y abonnent nombreux.

Détacher le bulletin ci-dessous et l'envoyer affranchi de 2 cent. à *E.-Paul Graber, rue du Nord, 17, La Chaux-de-Fonds.*

**Remarque.** Pendant l'année 1913 dix numéros de la Revue syndicale ont paru.

Le soussigné déclare s'abonner pour l'année 1914 à la revue bi-mensuelle:

**Socialisme et Lutte de classe**

au prix de 8 fr. par an payable contre remboursement.

A ..... le ..... 1914.

(Signature lisible et adresse exacte)



Ce numéro contient le titre et la table des matières pour l'année 1913.